

Image not found or type unknown



Hébergeur de forum responsable?

Par **PtyLaCity**, le **18/02/2009** à **13:30**

Un président d'association qui gère un site offrant un forum libre et anonyme, peut-il être tenu pour responsable des propos insultants qu'un auteur aurait diffusé, à l'encontre d'un tiers cité dans le contenu du message, et qui menacerait de porter plainte pour propos insultants?

Par **ADMIN**, le **18/02/2009** à **14:40**

Bonjour,

Oui l'administrateur/responsable doit supprimer les propos diffamants. Je me suis déjà retrouvé devant un juge à vouloir soutenir des membres arnaqués par une société.

A+